

Communiqué du Conseil de la Concurrence relatif au projet de concentration économique qui concerne la prise du contrôle conjoint par « Valoris Equity Fund » et « Valoris Alternative Investments Fund » de la société « Empower Holding SARLAU », y compris sa filiale « Somalev Crane And Logistics SA », à travers l'acquisition respectivement de 27% et 18% de son capital et de ses droits de vote associés aux côtés de « Monsieur Mohammed MOUFID »

Conformément à l'article 13 de la loi n° 104-12 relative à la liberté des prix et de la concurrence telle qu'elle a été modifiée et complétée et l'article 10 du décret n° 2-14-652 pris pour son application, le Conseil de la concurrence met à la disposition du public le « résumé de l'opération » ci-dessous, contenant les renseignements communiqués par les parties.

Ces informations ont été élaborées par les parties notifiantes, qui en sont seules responsables. Les renseignements inexacts ou dénaturés qui y figureraient ne préjugent nullement de la position du Conseil de la concurrence sur l'opération envisagée.

La publication de ce communiqué n'atteste pas de la complétude du dossier prévue à l'article 9 du décret n° 2 -14-652 pris pour l'application de la loi 104-12 sur la liberté des prix et de la concurrence.

Noms des entreprises et groupes concernées:

- **L'acquéreur 1 :** « Valoris Equity Fund » ;
- **L'acquéreur 2 :** « Valoris Alternative Investments Fund » ;
- **La cible :** « Empower Holding SARLAU » y compris sa filiale « Somalev Crane And Logistics SA ».

Nature de l'opération

- Prise du contrôle conjoint.

Secteurs économiques concernés

- Le marché des services logistiques pour industrie minière et activités énergétiques et portuaires.

Délai dans lequel les tiers intéressés sont invités à faire connaître leurs observations

- 10 jours à partir de la date de publication du présent communiqué, soit le 21 octobre 2024.

RÉSUMÉ NON CONFIDENTIEL DE L'OPÉRATION FOURNI PAR LES PARTIES

Le Conseil de la concurrence a reçu une notification d'une opération de concentration économique qui concerne la prise du contrôle conjoint par « Valoris Equity Fund » et « Valoris Alternative Investments Fund » de la société « Empower Holding SARLAU », y compris sa filiale « Somalev Crane And Logistics SA », à travers l'acquisition respectivement de 27% et 18% de son capital et de ses droits de vote associés aux côtés de « Monsieur Mohammed MOUFID ».

« Valoris Equity Fund » est un fonds d'investissement sous forme d'organisme de placement collectif en capital, qui a comme vocation de faire des prises de participation dans des petites et moyennes entreprises.

« Valoris Alternative Investments Fund » est un fonds d'investissement sous forme d'organisme de placement collectif en capital, qui a comme vocation la détention des prises de participation dans des petites et moyennes entreprises spécialisées dans le domaine de la transition énergétique.

« Empower Holding » est une société à responsabilité limitée à associé unique de droit marocain, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 588041. C'est une holding de prise de participations dans d'autres sociétés.

« Somalev Crane And Logistics » est une société anonyme, immatriculée au registre du commerce de Casablanca sous le numéro 269191. Elle est spécialisée dans les services logistiques.

Fait à Rabat le 10 octobre 2024